

Le 21 novembre 2013, Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, et Laurent Collet-Billon, Délégué général pour l'armement, ont décerné le « prix de thèse DGA » à trois doctorants ayant soutenu leur thèse au cours de l'année 2011 :

Mickaël BOUVET, pour ses travaux sur « l'étude d'enzymes de modification d'ARN impliquées dans la réplication des flavivirus et des coronavirus ». Les flavivirus sont responsables de maladies telles que la dengue ou la fièvre jaune ; les coronavirus sont par exemple impliqués dans le SRAS. Ces maladies représentent un danger pour les forces armées françaises en opérations extérieures. La thèse a permis de mieux comprendre le mécanisme de multiplication des coronavirus. Chez les flavivirus, elle a identifié une molécule inhibant l'activité du virus.

Camille COUPRIE, pour ses travaux concernant « l'optimisation variationnelle discrète et applications en vision par ordinateur ». Cette thèse a développé des méthodes d'analyse améliorant la performance de l'extraction d'éléments d'intérêt (objet, visage...) dans des images. Les applications potentielles sont nombreuses : biométrie, imagerie médicale ou satellitaire, cartographie 2D ou 3D, robotique, vidéosurveillance, identification de cibles...

Delphine DUMAS, pour ses travaux sur « les rétines courbes : une approche bio-inspirée de simplification et miniaturisation des systèmes infrarouge ». Cette thèse a permis de réaliser une première mondiale : des capteurs courbés, à l'image de la rétine de nos yeux. Cette courbure réduit nettement les défauts d'images provoqués par les objectifs des systèmes optiques actuels, qui utilisent des capteurs plans.

L'un des objectifs du « prix de thèse DGA » est de rapprocher la recherche civile de la recherche de défense. Créé en 2002, ce prix récompense tous les ans un ou plusieurs jeunes docteurs ayant bénéficié d'une allocation de thèse financée par le ministère de la défense et s'étant distingués par la qualité de leurs travaux de thèse. La sélection s'effectue en fonction de l'intérêt des recherches réalisées, de leur degré d'innovation, de la qualité des résultats obtenus et de l'impact que ces travaux ont eu sur l'insertion professionnelle du docteur. Le montant du prix s'élève à 5000 € pour chaque lauréat.

Chaque année, la DGA consacre 13M€ au financement d'allocations de thèses, de stages post-doctoraux ou de recherche à l'étranger. Près de 450 thèses, majoritairement dédiées aux sciences de la matière et du vivant (informatique, optique, télécommunications, composants, matériaux, biologie...) mais aussi aux sciences humaines et sociales (économie, sociologie, sciences politiques...), sont à ce jour financées ou cofinancées par la DGA, dans le but de soutenir la recherche et l'innovation.

Acteur majeur de la recherche de défense, le ministère de la Défense aura investi en 2013, 730 millions d'euros pour la recherche et technologie.